

Botswana

Situation en matière de bienveillance envers les enfants – 2018



L'African Child Policy Forum (ACPF) a élaboré l'*Indice de bienveillance envers les enfants (IBE)*, un cadre statistique solide pour évaluer et classer la performance des gouvernements africains en matière de respect de leurs obligations envers les enfants. L'IBE est un cadre basé sur les droits fondé sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Les trois piliers sur lesquels reposent les principales dimensions de l'IBE sont les « 3Ps » [d'après l'acronyme anglais] : Protection, Satisfaction et Participation. L'IBE a été créé en 2008 et révisé récemment afin d'affiner et d'améliorer sa méthodologie.

L'IBE 2018 est basé sur le cadre révisé, il est composé de 25 indicateurs quantitatifs et couvre 52 pays africains dont le Botswana.

Où se situe le Botswana dans le classement 2018 de l'indice de bienveillance envers les enfants (IBE) ?

- La performance du Botswana est relativement bonne, il se classe à la 13^{ème} place et se situe dans la catégorie des pays « bienveillants ».

Pourquoi la performance du Botswana est-elle bonne dans le classement ?

Un certain nombre de raisons peuvent être invoquées à cet égard :

En ce qui concerne les lois et les politiques :

- Le Botswana a adopté la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), la Charte africaine de l'enfant, les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, les Conventions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission au travail (n° 138) et sur les pires formes du travail des enfants (n° 182). Il a également introduit des lois nationales sur la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Le Botswana dispose également d'une politique de gratuité de l'éducation.
- Les âges minimum fixés pour la responsabilité pénale, l'admission à l'emploi et le mariage sont conformes aux normes internationales.

PROTECTION

Indice de la bienveillance envers les enfants 2018 : score et classement des pays africains			
Pays	Score	Classement	Catégorie
Maurice	0.8424	1	Les plus bienveillants
Algérie	0.7846	2	
Tunisie	0.7823	3	
Afrique du Sud	0.7794	4	
Cabo Verde	0.7440	5	
Égypte	0.7416	6	
Namibie	0.7301	7	
Seychelles	0.7156	8	
Swaziland	0.7057	9	
Maroc	0.6995	10	
Lesotho	0.6774	11	
Gabon	0.6311	12	
Botswana	0.6176	13	Bienveillants
Ghana	0.5911	14	
Sénégal	0.5648	15	
Kenya	0.5539	16	
Togo	0.5532	17	
Angola	0.5508	18	
Burundi	0.5453	19	
Rwanda	0.5383	20	
Malawi	0.5300	21	
Djibouti	0.5261	22	
Bénin	0.5127	23	
Burkina Faso	0.5099	24	
Congo (Brazzaville)	0.5070	25	
Madagascar	0.5022	26	
Soudan	0.4930	27	
Côte d'Ivoire	0.4821	28	
Nigeria	0.4729	29	
Gambie	0.4701	30	
São Tomé-et-Principe	0.4683	31	
Zimbabwe	0.4659	32	
Rép. Unie de Tanzanie	0.4542	33	
Guinée équatoriale	0.4541	34	
Mali	0.4500	35	
Mozambique	0.4399	36	
Comores	0.4382	37	
Sierra Leone	0.4313	38	
Mauritanie	0.4263	39	
Uganda	0.4245	40	
Niger	0.4175	41	
Guinée-Bissau	0.4072	42	
Éthiopie	0.4037	43	
Érythrée	0.3726	44	
Guinée	0.3707	45	
République dém. du Congo	0.3658	46	
Liberia	0.3619	47	
Zambie	0.3515	48	
Cameroun	0.3420	49	
Tchad	0.3142	50	
République centrafricaine	0.3136	51	
Soudan du Sud	0.1429	52	

Élaboré par ACPF, 2018



- La proportion d'enfants de moins de 5 ans enregistrés auprès des autorités civiles a atteint 83 %, soit 16 points de pourcentage de plus que le taux médian pour l'Afrique.
- La prévalence du travail des enfants au Botswana est relativement faible (9 %). Le taux le plus élevé est celui du Mali avec 55,8 %.
- Le Botswana a consacré 9,6 % de son PIB à l'éducation, ce qui le place au 2^{ième} rang en Afrique après le Lesotho.
- Presque toutes les naissances (99,7 %) au Botswana ont eu lieu en présence de personnel qualifié.
- Le Botswana a atteint une couverture vaccinale de 97 % contre la rougeole – le deuxième taux le plus élevé d'Afrique.
- Environ 73 % des femmes enceintes reçoivent des soins prénatals une ou plusieurs fois pendant leur grossesse de la part d'agents de santé qualifiés au Botswana, soit 15 points de pourcentage de plus que le taux médian continental, qui est de 58 %.
- La mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué au cours de la dernière décennie au Botswana, passant de 48 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2009 à 41 décès en 2016. Mais la situation doit encore s'améliorer.
- Le nombre moyen d'élèves par enseignant au Botswana est de 23, bien en dessous du niveau maximum recommandé de 40 pour 1.
- 18,2 % seulement de la population du Botswana vit avec moins de 1,90 dollars américains par jour – un taux très inférieur à celui rapporté par de nombreux pays en Afrique.

Malgré des résultats encourageants, le Botswana doit toutefois tenir dûment compte de ce qui suit pour améliorer encore le bien-être de ses enfants :

- En ce qui concerne les instruments juridiques, les mesures suivantes n'ont pas encore été prises :
 - Ratifications du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la procédure de présentation de communications, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale.
 - Interdiction des châtiments corporels dans tous les contextes (à la maison, à l'école, dans les lieux de prise en charge alternative, les gardes de jour et dans les établissements pénitentiaires) et en tant que peine pour sanctionner une infraction.
- Les investissements dans les domaines qui bénéficient aux enfants, tels que la santé et la protection sociale publique, doivent encore être améliorés.



- Seulement 14 % des enfants de moins de cinq ans présumés atteints d'une pneumonie ont consulté un agent de santé qualifié au Botswana – le taux le plus bas d'Afrique.
- Environ trois enfants de moins de cinq ans sur dix souffrent de malnutrition chronique ou de retard de croissance au Botswana.
- Le taux de scolarisation en maternelle (pré-primaire) est encore faible au Botswana – seulement 19,7 % des garçons et 20,4 % des filles sont inscrits.
- Environ 40 % de la population totale n'a pas accès à des installations sanitaires améliorées.

Pour plus de détails, voir : ACPF (2018). Le Rapport africain sur le bien-être de l'enfant 2018 :
Bienveillance envers les enfants : Progrès des gouvernements africains.
Addis-Abeba : African Child Policy Forum (ACPF)

<http://www.africanchild.report/>